

Séance ordinaire du 6 mars 2017

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 mars 2017, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents(es) les conseillers(ères) :

Siège #1 - Claudette Desrochers

Siège #4 - Micheline Beaudet

Siège #5 - Pierre Audesse

Siège #6 - Yves Gingras

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #2 - Marc-Antoine Drouin

Siège #3 - Sylvain Vidal

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2017-03-113) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la mairesse fait l'ajout du point 9.8 (résolution pour demander à la MRC de Lotbinière de déposer une demande dans le cadre du Programme Chantier Canada pour les petites collectivités en présentant le projet de pavage de la piste cyclable). Mme la mairesse demande de retirer le point 8.1 de l'ordre du jour. Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2017-03-114) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017. Il est proposé par le conseiller Yves Gingras, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017, tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - AVIS DE MOTION

04.01 (2017-03-115) - Avis de motion règlement 425-01-17

Avis de motion est donné par Claudette Desrochers, conseillère, que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le projet de règlement N° 425-01-17 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 251-11-07 afin de modifier l'article 2.3.2 concernant les initiatives d'une poursuite judiciaire.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2017-03-116) - Avis de motion règlement 426-03-17

Avis de motion est donné par Claudette Desrochers, conseillère, que sera adopté, lors d'une séance subséquente du conseil, le projet de règlement N°

426-03-17 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de modifier l'article 13.3 «Terminologie spécifique» du chapitre 13 « La protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour remplacer la définition de cours d'eau et de modifier l'annexe 3 « Classification et définition des usages » « Classe débit de boisson (C-7) » pour préciser les conditions qui autorisent un bar à des fins d'usage complémentaire à un usage principal. Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - ADOPTION DE RÈGLEMENTS

05.01 (2017-03-117) - Adoption règlement 413-10-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 413-10-16 modifiant le règlement de lotissement numéro 252-11-07 afin de régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire maximiser l'utilisation de son territoire et de ses services d'utilité publique;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire régir la superficie maximale des terrains et des lots dans la zone R-85;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 413-10-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le règlement 413-10-13.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2017-03-118) - Adoption du règlement 414-10-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 414-10-16 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire régir l'implantation des constructions complémentaires sur le même lot que le bâtiment principal;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 octobre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 414-10-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Pierre Audesse d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2017-03-119) - Adoption du règlement 416-11-16

RÈGLEMENT NUMÉRO 416-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN DE CRÉER LA ZONE RÉCRÉATIVE REC-1

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage conformément au Plan d'urbanisme et au Schéma d'aménagement et développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire créer une zone récréative à même la zone agricole et préciser les usages qui y seront autorisés (camp scout);

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Sylvain Vidal pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 416-11-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :le conseiller Pierre Audesse d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.04 (2017-03-120) - Adoption du règlement 417-11-16

**RÈGLEMENT NUMÉRO 417-11-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07 AFIN DE CRÉER L'AFFECTATION RÉCRÉATIVE
REC-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son Plan d'urbanisme en conformité avec le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire créer une aire d'affectation récréative dans la zone agricole afin d'y autoriser l'implantation du camp scout;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 417-11-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Pierre Audesse d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.05 (2017-03-121) - Adoption du règlement 418-11-16

**RÈGLEMENT NUMÉRO 418-11-16 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT 267-2016 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE VISANT À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À RÉORIENTER
UNE PARTIE DE SON DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 267-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter son développement résidentiel dans le secteur sud-est;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son Plan d'urbanisme à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Pierre Audesse pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 418-11-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR :la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.06 (2017-03-122) - Adoption du règlement 419-11-16

**RÈGLEMENT NUMÉRO 419-11-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU
RÈGLEMENT 267-2016 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE VISANT À MODIFIER LES LIMITES DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION ET À RÉORIENTER
UNE PARTIE DE SON DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a adopté le Règlement numéro 267-2016 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) visant à modifier les limites du périmètre d'urbanisation et à réorienter son développement résidentiel dans le secteur sud-est;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit doit, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 à l'intérieur du délai prescrit par la loi afin d'intégrer les nouvelles dispositions prescrites au SADR;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Micheline Beaudet pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance

ordinaire du conseil municipal tenue le 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 419-11-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.07 (2017-03-123) - Adoption du règlement 420-11-16

Règlement numéro 420-11-16 modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07, afin de modifier l'article 6.2 « Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée » et l'article 6.5 « Services de garde et famille d'accueil en milieu familial »

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage numéro 251-11-07 afin de modifier l'article 6.2 « Travail à domicile dans une résidence unifamiliale isolée » et l'article 6.5 « Services de garde et famille d'accueil en milieu familial »;

ATTENDU QU'UN projet de règlement numéro 420-11-16 a été adopté par le conseil municipal à la séance régulière du 5 décembre 2016;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné par Claudette Desrochers pour la présentation du présent projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 février 2017;

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation portant sur le projet a eu lieu le 6 mars 2017;

ATTENDU QU'À la suite de ladite assemblée publique de consultation, aucune modification n'a été apportée au projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.08 (2017-03-124) - Adoption du projet de règlement 425-01-17

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 425-01-17 modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 254-11-07 afin de modifier l'article 2.3.2 concernant les initiatives d'une poursuite judiciaire.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit peut, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chap. A-19.1), modifier son règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme à condition d'être conforme au Schéma d'aménagement révisé (SAR) de la MRC de Lotbinière et à son plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier l'article 2.3.2 concernant les initiatives d'une poursuite judiciaire;

ATTENDU QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le projet de règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.09 (2017-03-125) - Adoption du projet de règlement 426-03-17

PROJET DE RÈGLEMENT 426-03-17 modifiant le règlement de zonage n^o 251-11-07 visant à :

Modifier l'article 13.3 « terminologie spécifique » du chapitre 13 « la protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour remplacer la définition de cours d'eau.

Modifier l'annexe 3 « classification et définition des usages » « classe débit de boisson (c-7) » pour préciser les conditions qui autorisent l'usage « bar » à des fins d'usage complémentaire à un usage principal.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est une municipalité régie par le *Code municipal du Québec* et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit désire modifier son règlement de zonage N^o 251-11-07 afin de modifier l'article 13.3 « Terminologie spécifique » du chapitre 13 « La protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour remplacer la définition de cours d'eau et de modifier l'annexe 3 « Classification et définition des usages » « Classe débit de boisson (C-7) » pour préciser les conditions qui autorisent un bar à des fins d'usage complémentaire à un usage principal;

ATTENDUE QUE ce règlement sera soumis à la consultation prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L. R.Q., chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Claudette Desrochers d'adopter le projet de règlement.

Une dispense de lecture est demandée.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

06.01 (2017-03-126) - Modification calendrier 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de modifier le calendrier des séances régulières du conseil de 2017.

ATTENDU QUE les élections municipales auront lieu le 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'EN raison des élections la municipalité doit modifier le calendrier des séances régulières du conseil municipale, afin de remplacer la séance prévue le lundi 6 novembre par le lundi 13 novembre 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2017-03-127) - Résolution demande à la MRC de Lotbinière-Programme Québec-Branché

ATTENDU QUE la MRC a réalisé un sondage maison afin de connaître la volonté des municipalités à participer dans le dossier du Programme Québec-branché;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a confirmé son intérêt à faire partie d'un projet régional et qu'elle est d'avis, qu'un tel regroupement est nécessaire;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit est d'avis que la MRC en étroite collaboration avec le CLD, prenne charge ce dossier pour agir comme principal interlocuteur de l'ensemble du territoire la MRC auprès de Télus, afin de pouvoir être en étroit contact avec Télus pour s'assurer de bien comprendre la nature de leurs demandes de subvention et surtout, de faire en sorte qu'elles visent bien l'ensemble des municipalités de la MRC de Lotbinière et non pas seulement certaines d'entre elles.

EN CONSÉQUENCE, la municipalité de Saint-Agapit, demande à la MRC de Lotbinière de chapeauté le dossier Québec-branché; proposé par le conseiller Pierre Audesse.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2017-03-128) - Congrès de l'ADMQ

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription de la directrice générale au Congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, au coût de 519 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 13000 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2017-03-129) - Annulation de la résolution 2016-10-465

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'annulation de la résolution 2016-10-465, concernant l'avis de motion du règlement 415-10-16 décrétant des règles de contrôle et suivi budgétaire, car le délai de trois mois étant prescrit et le règlement n'a pas été adopté dans le délai.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.05 (2017-03-130) - Décréter avril- mois de la jonquille

CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivons les progrès ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services

accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Audesse ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ : DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2017-03-131) - Augmentation forfait cellulaire Telus

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'augmenter le forfait mensuel cellulaire de Telus d'environ 30 \$ par mois. Cette dépense est due à l'ajout de l'adresse internet IP à l'usine de traitement des eaux. Poste budgétaire 02 41300 331.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.07 (2017-03-132) - Achat logiciel PG

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat du logiciel de télétransmission PG, (logiciel, formation et entretien), 2673.17 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 13000 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

07.01 (2017-03-133) - Annulation de la résolution 2017-02-85

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'annulation de la résolution 2017-02-85, inscription congrès COMBEQ.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2017-03-134) - Acceptation avis de changement MEC-11, agrandissement usine de traitement

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de recommander l'acceptation de l'avis de changement MEC-11, pour le changement des pompes dans le projet d'agrandissement de l'usine de traitement des eaux, au montant de 21 839.19 \$, taxes incluses, poste budgétaire 23 05002 721 au règlement d'emprunt 401-02-163.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2017-03-135) - Achat abat poussière

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat d'abat poussière chez la compagnie Sebci, au montant de 340 \$/mètre cube pour un budget maximum de 12 000 \$, poste budgétaire 02 32000 629.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.04 (2017-03-136) - Nivelage des rangs été 2017

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de l'entreprise Kalex pour effectuer le nivelage des rangs durant la saison estivale, pour un montant honoraire de 100 \$/heure, pour un budget maximum de 6000 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 32000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.05 (2017-03-137) - Scellement de bouche fissure

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Pavage SM au montant de 1.23 \$ du mètre linéaire pour le scellement de bouche fissure à réaliser sur les routes locales, pour un budget maximum de 10 000 \$, taxes incluses, poste 02 32000 625.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.06 (2017-03-138) - Achat sulfate d'aluminium

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Kémira pour l'achat de sulfate d'aluminium au montant de 195 \$ la tonne pour un budget de 13 000 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 41400 635.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.07 (2017-03-139) - Fauchage des rangs municipaux

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accepter la soumission de Charles Boulay au montant de 65 \$/heure pour le fauchage des rangs municipaux, pour un budget maximum de 6000 \$ taxes incluses, poste budgétaire 02 32000 516.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.08 (2017-03-140) - Achat signalisation routière

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de procéder à l'achat de signalisation routière diverse pour l'année 2017, chez Signalisation Lévis, pour un budget maximum de 6000 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 35500 649.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.09 (2017-03-141) - Demande de l'article 22 MDDELCC- projet de dépôt à neige

ATTENDU QUE le conseil municipal désire réaliser un projet de dépôt à neige;

ATTENDU QUE le projet requiert une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE le projet de dépôt à neige ne contrevient à aucun règlement municipal en vigueur.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater le service d'ingénierie de la MRC de Lotbinière pour l'élaboration de la demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.10 (2017-03-142) - Résolution d'engagement de la municipalité pour le suivi environnemental-dépôt à neige

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a déposé une demande de certificat d'autorisation (article 22) auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques MDDELCC, pour le projet de dépôt à neige municipal;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras :

QUE la municipalité s'engage à :

1- Effectuer les suivis proposés au document technique déposé dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour l'aménagement d'un lieu d'élimination de neiges usées (volets eaux de ruissellement et de fonte);

2- Respecter les exigences de rejet et les critères établis du lieu d'élimination de neige et s'il y a lieu, à mettre en place les mesures proposées en cas de dépassement, et ce, aussi longtemps que le site est en exploitation;

3- Transmettre annuellement au MDDELCC les résultats de suivi.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.11 (2017-03-143) - Autorisation pour appel d'offre public- pavage mécanisé et dépôt de l'estimé du projet

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre public via le site internet SEAO pour le projet de pavage mécanisé pour l'année 2017. Et de déposer le montant de l'estimé du projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.12 (2017-03-144) - Autorisation appel d'offre par invitation - achat sel d'adoucesseur

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre par invitation pour l'achat de sel d'adoucesseur et de déposer le montant estimé de cette dépense.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - URBANISME

08.01 (2017-03-145) - Date de consultation publique - règlement 425-01-17

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de consultation publique concernant le règlement 425-01-17 au 5 juin 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 1080 avenue Bergeron, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2017-03-146) - Date de consultation publique - règlement 426-03-17

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de consultation publique concernant le règlement 426-03-17 au 5 juin 19h30 à la salle du conseil municipal, située au 1080 avenue Bergeron, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2017-03-147) - Date de consultation publiques - dérogations mineures

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de fixer la date de consultation publique pour les demandes de dérogations mineures suivantes: 1035, rue Talbot, 1045, rue Talbot et 1061, avenue Dutil, au 1er mai, 19h30, à la salle du conseil municipal, située au 1080 avenue Bergeron, Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2017-03-148) - Recommandation d'adoption du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP)

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a formé un comité chargé de procéder à la révision du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP);

ATTENDU QUE ce comité a transmis à toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière un projet de révision couvrant les chapitres 1,2,3 et une partie du chapitre 4 pour approbation;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont consulté et analysé ce document et qu'ils sont en accord avec son contenu;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent l'adoption du document tel que rédigé;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, d'adopter le projet de révision du règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RSHPPPP) couvrant les chapitres 1, 2, 3 et une partie du chapitre 4 tel que proposé par le comité de révision.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2017-03-149) - Demande à la CPTAQ - dépôt à neige

Municipalité Saint-Agapit demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture, soit la construction d'un lieu d'entreposage des neiges usées (LEN)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit dépose une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la construction d'un lieu d'entreposage des neiges usées (LEN) sur le lot 3 638 598 ;

ATTENDU QUE cette demande vise une superficie de 18 400 mètres carrés pour le lieu d'entreposage et de 1 900 mètres carrés pour le chemin d'accès;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit jouit d'un droit acquis sur une superficie de 10 224 mètres carrés pour la construction d'étangs aérés sur lot 3 638 996 en vertu d'un avis de conformité émis par la Commission de protection du territoire agricole du Québec dans le dossier 191407;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Agapit a construit, au fil des ans, trois (3) étangs aérés pour le traitement de ses eaux usées sur le lot 3 638 598;

ATTENDU QUE le potentiel agricole du lot et des lots voisins est de type 4 (DW), selon le classement de l'inventaire des terres du Canada;

ATTENDU QUE l'établissement agricole existant le plus près est situé à 450 mètres du site visé par la présente demande et qu'il est utilisé comme pension pour des chevaux;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura pas comme effet d'augmenter les contraintes et les effets résultants de l'application des lois et des règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucune conséquence négative sur les activités agricoles existantes, ni sur le développement de ces activités agricoles et qu'elle n'aura aucun effet négatif sur la possibilité d'utilisation des lots voisins à des fins agricoles;

ATTENDU QUE l'autorisation recherchée n'aura aucun effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QU'une étude du site réalisé par la firme d'hydrogéologue RDR consultants confirme que ce site n'est pas une source potentielle d'eau de consommation.

ATTENDU QU'il n'y aura pas d'effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et la région;

ATTENDU QU'il n'y a pas, en zone blanche, d'emplacements disponibles pour accueillir ce type d'équipement et que l'emplacement visé par la demande est déjà utilisé par la municipalité à une fin autre que l'agriculture;

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers, de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec de recevoir favorablement la demande d'autorisation déposée par la municipalité de Saint-Agapit pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture soit la construction d'un lieu d'entreposage des neiges usées (LEN) sur le lot 3 638 598. Montant de 291 \$ payable au Ministres des Finances du Québec. Poste budgétaire 02 61000 411.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.06 (2017-03-150) - Cession de la rue Fournier à la municipalité

ATTENDU QUE la rue Fournier est la dernière voie de circulation publique qui n'a pas encore été cédée à la Municipalité;

ATTENDU QUE cette rue est présentement sous la responsabilité du Syndic de faillite Roy Métivier Roberge et que ce dernier s'est engagé à payer les taxes municipales (208.92\$) et scolaires (27.66\$) dues en retour de la prise de possession de la rue par la Municipalité;

ATTENDU QUE pour acquérir la rue Fournier, la Municipalité devra défrayer le coût des honoraires des professionnels présents dans le dossier;

ATTENDU QUE cette résolution abroge les résolutions 2012-07-286 et 2014-06-264 portant sur le même objet;

Il est proposé par Claudette Desrochers conseillère, de faire l'acquisition de la rue Fournier, d'acquitter la facture numéro 213366 de 750\$, plus taxes, due au Syndic de faillite Roy Métivier et Roberge Inc. et de défrayer les honoraires des notaires Bergeron Larochelle Société de notaires pour un montant de 950\$ plus les frais (publication 118\$, vérifier taxes environ 50\$ et recherche 20\$). Dépenses au poste budgétaire 02 61000 411.

La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous les documents reliés à cette cession de rue.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.07 (2017-03-151) - Création servitude d'égout pluvial en faveur de la municipalité

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de donner un mandat à la firme Bergeron Larochelle, notaires pour la création, en faveur de la municipalité de Saint-Agapit, d'une servitude d'égout pluvial sur les lots 5 684 398, 3 638 327, 3 638 325, 5 684 394, 3 638 329 localisés sur l'avenue Dutil et le rang des Pointes au tarif budgétaire de 125\$/ heure, plus les frais, au poste budgétaire 02 61000 411. Cette résolution abroge et remplace les résolutions 2016-12-653 et 2017-02-94. La mairesse et la directrice générale sont autorisées à signer tous les documents relatifs à la création de cette servitude.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS

09.01 (2017-03-152) - Transfert de fonds Dons Desjardins

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le transfert d'un montant de 500 \$ au poste budgétaire 02 11000 970 (Dons Desjardins dans le panier de subvention des élus) vers le poste de revenus du Festival du Flocon 01 23474 015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.02 (2017-03-153) - Embauche poste préposé à l'entretien du service des loisirs

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse, de procéder à l'embauche de M. Carl Pourchelle, pour le poste de préposé à l'entretien du service des loisirs. Le salaire et les conditions sont prévus à la convention collective des employés municipaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.03 (2017-03-154) - Ajout responsabilité civile- piste de ski de fond

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'ajouter au contrat d'assurance de la municipalité, l'assurance responsabilité civile pour piste de ski de fond, au coût de 238 \$, poste budgétaire 02 70150 423.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.04 (2017-03-155) - Paiement facture Club Lions

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la demande du Club Lions, que la municipalité participe au paiement de deux factures (conception et impression de dépliants et panneaux de signalisation) pour la piste de ski de fond, pour un montant de 125 \$, au poste budgétaire 02 13000 670.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.05 (2017-03-156) - Inscription congrès AQAIRS

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'inscription du directeur des loisirs au congrès de l'AQAIRS, au coût de 900 \$ inscription, transport et nuitées inclus, dépense au poste budgétaire 02 70130 346.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.06 (2017-03-157) - Autorisation signature de l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique Canada pour les régions du Québec

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser à la directrice générale à signer l'entente de contribution avec l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, pour le projet de construction d'un nouveau portique à l'aréna.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.07 (2017-03-158) - Autorisation appel d'offre public- projet de portique aréna

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre public via le SEAO, pour le projet de portique de l'aréna et d'autoriser les dépenses liées à la publication de ce projet.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09.08 (2017-03-159) - Demande à la MRC de Lotbinière- pavage piste cyclable

ATTENDU que la municipalité de Saint-Agapit est traversée par le Parc linéaire créé par le conseil de la MRC de Lotbinière, qui consiste en une piste cyclable en continuité avec la ville de Lévis et avec la MRC de L'Érable, vers Plessisville et Victoriaville ;

ATTENDU que ce parc linéaire appartient à la MRC de Lotbinière par bail emphytéotique accordé par le MTQ ;

Attendu qu'environ 8 kilomètres (8,135 mètres linéaires) de ce Parc linéaire, entre les limites de Lévis, Saint-Apollinaire et la limite ouest du village de Saint-Agapit, sont en poussière de pierre et qu'il y aurait lieu de les asphaltier pour le bénéfice du tourisme cycliste ;

Attendu que le coût du pavage de ces 8 kilomètres du parc linéaire est estimé approximativement à 620 000 \$, soit 75 \$/mètre linéaire ;

Attendu que pour réaliser ce projet il y a lieu de faire une demande d'aide financière au Fonds Chantiers Canada Québec fonds pour les petites collectivités et ce avant le 31 mars prochain;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Pierre Audesse de demander à la MRC de Lotbinière, en tant que propriétaire, de présenter et autoriser une demande d'aide financière au Fonds Chantier Canada, et tout autre document relatif au projet d'asphaltage de la piste cyclable du Parc linéaire de la MRC de Lotbinière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 - COMPLEXE DES SEIGNEURIES

10.01 (2017-03-160) - Achat meuble

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de faire l'achat d'un meuble pour caisse enregistreuse, chez Cuisiconcept au montant de 495.39 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 70120 726.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.02 (2017-03-161) - Acceptation soumission entretien paysager

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'accepter la soumission de Laurier Vert pour l'entretien des aménagements paysagers du Complexe des Seigneuries, de la caserne, des trois entrées de ville et du Chalet des sports, au montant de 6386.86 \$, taxes incluses, poste budgétaire 02 39000 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10.03 (2017-03-162) - Inscription formation des Fleurons du Québec

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse de procéder à l'inscription de deux personnes à la formation Atelier Vert donné par les Fleurons du Québec, au coût de 300\$, plus taxes, plus dépenses inhérentes, au poste budgétaire 02 39000 494.

Adopté à l'unanimité des conseillers

11 - FÊTES DU 150^{ième}

11.01 (2017-03-163) - Autorisation de paiement factures de février 2017

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'autoriser le paiement des factures de février 2017, au montant total de 5893.82 \$ au code budgétaire 02 13000 493- Fêtes du 150^{ième}, surplus accumulé affecté- Fêtes du 150^{ième}- 59 13100 011 ou commandites.

André Gingras, 83.85\$ (papeterie)

La Coop Seigneurie, facture FCF0051938 de 15.43\$ (attaches et boulons)

La Coop Seigneurie, facture FCF0052543 de 31.46\$ (aspenite)

La Coop Seigneurie, facture FC00223373 de 10.56\$ (cheville autoforeuse)

Facebook Inc (visa), facture 1126668560779785-2328498 de 298.48\$ (publicité sur internet spectacle Les Trois Accord – résolution 2017-01-48)

Facebook Inc (visa), facture 1126668564113118-2328499 de 1.55\$ (publicité sur internet spectacle Les Trois Accord – résolution 2017-01-48)

IGA (visa), facture 022417 de 185.71\$ (nourriture spectacle Les Trois Accords)

Restaurant chez Larry (visa), facture 44801 de 94.55\$ (repas spectacle Les Trois Accords)

Econo Lodge (visa), 5 factures pour un montant de 626.44\$ (hébergement spectacle Les Trois Accords)

Drapeaux et Bannières L'étendard Inc, facture 53315 de 971.54\$ (oriflammes et supports pour rue Bergeron)

Installation René Mailloux, facture 3258 de 3449.25\$ (technicien pour éclairage et son – spectacle Les Trois Accords)

Serge Laflamme, facture 40 de 125\$ (caméraman spectacle Les trois Accords)

12 - INCENDIE

12.01 (2017-03-164) - Dépôt du rapport des activités du service incendie en date du 13 février 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt du rapport du service incendie en date du 13 février 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.02 (2017-03-165) - Embauche pompier

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à l'embauche Jérémie Chouinard-Blais comme pompier. Le salaire et les conditions sont prévus à l'entente de travail des pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.03 (2017-03-166) - Achat radio

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de radio pour le camion incendie chez Orizon Mobile, coût total de 5250 \$ plus taxes. Dont 4450 \$ plus taxes, au poste budgétaire 02 22000 640 et 800 \$ plus taxes, au poste budgétaire 02 22000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.04 (2017-03-167) - Achat cylindres pour appareils respiratoires

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de cylindres pour les appareils respiratoires chez Aréo-feu au coût de 5950 \$, plus taxes, plus transport, poste budgétaire 02 22000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.05 (2017-03-168) - Achat appareils respiratoires

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de deux appareils respiratoires chez Aéro-feu au coût de 11 000 \$, plus taxes, poste 02 22000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.06 (2017-03-169) - Achat de gaz pour vérification des détecteurs

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de gaz pour la vérification des détecteurs, chez Acklands Grainger au coût de 314 \$ plus taxes, coût à séparer à 50 % avec le département des travaux publics, postes budgétaires 02 22000 526 et 02 41400 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.07 (2017-03-170) - Achat de bunkers

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de huit bunkers, chez Aéro-feu au coût de 16 000 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 22000 650.

Adopté à l'unanimité des conseillers

12.08 (2017-03-171) - Achat de tubes colorimétriques

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire l'achat de tubes colorimétriques chez 1200 degrés pour les testeurs d'ammoniac, au coût de 172\$, plus taxes, poste budgétaire 02 22000 526.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.09 (2017-03-172) - Réparation unité d'urgence

Il est recommandé par la conseillère Micheline Beaudet d'effectuer les réparations de l'essieu sur l'unité d'urgence 923, selon la soumission réalisée par Suspensions et ressorts Michel Jeffrey au coût de 21 676.03\$, plus taxes. La dépense au poste budgétaire 02 22000 525 pour un montant de 15 000 \$ et le 10 000 \$ restant sera pris au fonds de roulement, pour un remboursement sur une période de deux ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

12.10 (2017-03-173) - Autorisation appel d'offre par invitation pour la location d'un camion incendie

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser la directrice générale à effectuer un appel d'offre par invitation pour la location d'un camion incendie, ainsi que de déposer l'estimé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13 - FINANCES

13.01 (2017-03-174) - Autorisation paiement factures de février 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser le paiement des factures de février 2017 pour un total de 6761.45 \$.

Code budgétaire 23.05002.721 – Augmentation de la capacité de traitement et de distribution d'eau potable – phase 2

Règlement d'emprunt 401-02-163

SNC Lavalin, facture 1285998 de 2462.19\$

SNC Lavalin, facture 1289104 de 2462.19\$

Code budgétaire 23.08001.727 – Aréna améliorations locatives

Surplus accumulé affecté – aréna (59.13100.012)

Normand Côté entrepreneur électricien Inc, facture 62463, crédit de 1837.07\$. Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.02 (2017-03-175) - Dépôt de la liste des personnes endettées au 6 mars 2017 envers la municipalité (ventes pour taxes)

ATTENDU QUE la municipalité peut vendre par la MRC de Lotbinière les immeubles dont les taxes municipales ne sont pas payées (C. M 1022 et suivantes);

ATTENDU QUE la directrice générale a déposé un état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet,

Que le conseil municipal accepte l'état des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales;

QUE des frais pour préparation de dossier de 150 \$ seront exigibles pour chaque immeubles envoyés à la MRC de Lotbinière;

D'AUTORISER la directrice générale à expédier conformément à la loi, la liste des immeubles, et qui devront être vendue le 8 juin 2017 à la MRC de Lotbinière, à moins que les arriérages, les intérêts, et les frais en aient été payés au préalable;

QUE la directrice générale soit autorisée à retirer de cette liste tout immeuble pour lequel les taxes dues au 31 août 2016 auront été payées;

QUE la directrice générale soit autorisée à radier les taxes dues datant de 2012 des matricules suivants : F 3157-98-4474, F 3157-98-5483, F 3258-10-1531, F3258-20-2171, F 3258-20-2979, F 3258-20-3584, F 3258-20-4391, F 3258-20-5299, F 3258-21-6006, F 3258-21-6611, F 3258-21-7216, F83258-21-8213, pour un montant de 2464.48 \$, car les délais de prescription de trois ans sont échus;

QUE la directrice générale et secrétaire trésorière de la municipalité de Saint-Agapit soit nommée pour agir au nom de la municipalité lors de la vente pour taxes des immeubles concernés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.03 (2017-03-176) - Paiement facture Lavery

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'effectuer le paiement de la facture numéro 1313245 de Lavery, dans le dossier Agribio, au montant de 1428 \$, plus taxes au poste budgétaire 02 12000 412 et dans le dossier de la gouvernance municipale, au montant de 1360.90 \$, plus taxes, poste budgétaire 02 12000 412.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.04 (2017-03-177) - Dépôt et autorisation de paiement de l'historique des chèques et prélèvements au 28 février 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'autoriser le paiement de l'historique des chèques au 28 février 2017, au montant de 13 739.48 \$ et des prélèvements au montant de 55 959.96\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13.05 (2017-03-178) - Dépôt et autorisation de paiement de la liste des comptes fournisseurs au 28 février 2017

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire le dépôt et d'autoriser le paiement de la liste des comptes fournisseurs au 28 février 2017, au montant de 264 812.39\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

16 (2017-03-179) - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de lever la séance ordinaire à 20h52.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse